



Licenciement abusif.. voici mon histoire

Par **b_hugo77**, le **23/12/2008 à 12:40**

Bonjour à tous
Voici l'histoire de ma femme qui vient de se faire licencier.
Ma femme est coiffeuse et travaille pour la même patronne depuis 10 ans.
Elle est devenue manager de son salon actuel depuis 3 ans. Elle entretenait des relations Mère/fille avec sa patronne qui lui a même proposé de racheter le salon un mois avant son licenciement.
Donc tout se passait bien jusqu'à là. Départ en vacances (Mexique lol) et retour au travail le 8 décembre. Et là, elle lui annonce que pendant ses vacances, elle a effectué une réunion avec le reste de l'équipe, et que tout le monde s'est plaint d'elle. En effet, ils lui reprochent de subir trop de pression de sa part, qu'elle leur faisait parfois des réflexions désoligantes devant les clientes, qu'elle parlait mal aux clientes, qu'elle fouillait dans leurs portables, etc.
Ce qui est assez curieux, c'est que toutes ces personnes qui l'accusent sont des amis intimes avec qui elle entretenait de très bonnes relations, partait en week end avec de temps en temps, et personne ne lui a jamais parlé de ça.
Elle lui reproche également que tous les anciens salariés qui sont partis l'ont fait de sa faute. Or, tous ces employés entretiennent de très bonnes relations avec elle aujourd'hui.
La patronne se défend en lui disant que ce n'était pas ce qu'elle voulait et que ça lui fend le cœur de mettre à la porte sa meilleure coiffeuse qui réalise un des meilleurs chiffres d'affaires de la région (ce qui est vrai).
L'entretien préalable a eu lieu le 18 décembre. Nous avons pris un avocat.
Actuellement, nous avons plus de 20 attestations de clients qui décrivent son comportement avec elles, ainsi qu'avec tous les employés. Nous avons également les attestations des anciens employés qui disent qu'ils n'ont jamais subi de pressions ni d'insultes. De plus, nous avons photos et sms prouvant qu'elle avait des relations très intimes avec les employés actuels.
J'aimerais savoir ce que cela vaut face aux attestations que va produire sa patronne (les attestations de tous les employés des prudhommes), sachant également qu'elle sait ce qu'elle fait étant donné qu'elle est, depuis des années, JUGE aux prudhommes!! ET OUI!!!
Merci à tous pour vos réponses